

MAIRIE DE DRAGUIGNAN

DÉPARTEMENT



DU VAR

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A-2019- 1561

Richard STRAMBIO, Maire de la commune de DRAGUIGNAN.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L.2212-2 ;

Vu le Code pénal ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté municipal du 8 janvier 1963, portant réglementation de la circulation et du stationnement, modifié ;

Vu le courrier du 17 septembre 2019 reçu au service du domaine public le 23 septembre 2019, par lequel la Paroisse de Draguignan sise 50 Grande Rue à Draguignan sollicite l'organisation d'une procession en l'honneur de la Saint-Michel, patron de la paroisse dracénoise ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité de ladite procession qui aura lieu le 29 septembre 2019 sur le boulevard Maréchal Foch, le boulevard Georges Clemenceau, la rue Georges Cisson et la place Jean-Paul II à Draguignan ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Afin de permettre le bon déroulement de la manifestation citée ci-dessus le **DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2019**, la disposition suivante sera prise pour **ce même jour de 15h00 à 16h00** :

- la circulation sera réglementée et pourra être interrompue à l'initiative des services de police, sur les voies suivantes :

* boulevards Maréchal Foch et Georges Clemenceau.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Général des services techniques, Monsieur le Commissaire de police, Monsieur le Chef de la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et rappelle conformément aux termes de l'article R 421-1 du Code de justice administrative, qu'un délai de deux mois est ouvert pour contester le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

DRAGUIGNAN, LE 24 SEP. 2019



Richard STRAMBIO,

MAIRE DE DRAGUIGNAN